Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Deschaillonssur-Saint-Laurent tenue le 18 mars 2025 à 18h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Siège #3 - Robert Gendron

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Joanne Costo

Sont absents:

Siège #2 - Quentin Kelhetter

Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire. Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Shany Bélanger-Lavigne, adjointe aux communications.

Présence de 6 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-03-102 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 Financement #183-2023, #197-2024 et refinancement #115-2014
- 4 POINTS DE DISCUSSION
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

2025-03-103 3 - Financement #183-2023, #197-2024 et refinancement #115-2014

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 010 200 \$ qui sera réalisé le 31 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$

115-2014	76 200 \$
197-2024	135 000 \$
193-2023	799 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 115-2014, 197-2024 et 193-2023, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent avait le 10 mars 2025, un emprunt au montant de 76 200 \$, sur un emprunt original de 165 700 \$, concernant le financement du règlement numéro 115-2014;

Considérant qu'en date du 10 mars 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 31 mars 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 115-2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 31 mars 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 31 mars et le 30 septembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	36 200 \$	
2027.	37 400 \$	
2028.	38 900 \$	
2029.	40 600 \$	
2030.	41 900 \$	(à payer en 2030)
2030.	815 200 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 115-2014, 197-2024 et 193-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 31 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que compte tenu de l'emprunt par billets du 31 mars 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 115-2014, soit prolongé de 21 jours.

4 - POINTS DE DISCUSSION

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Financement sur compte de taxes
- Montants des financements
- Citoyens peuvent faire un référendum
- Montant des extras

11

2025-03-104 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 18h15.

Man	I with	
Hanta Rasami Directrice générale et greffière-trésorière	Christian Baril Maire	

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril Maire